

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1982

Attribution d'une subvention ponctuelle de 30 000 euros à l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2016 - Approbation d'une convention cadre

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 Avril 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/1982 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PONCTUELLE DE 30 000 EUROS A L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS CROIX-ROUSSIENS - LYON COTE CROIX-ROUSSE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2016 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse s'est constituée en 1975 (sous le nom "CRAC") pour fédérer les commerçants et artisans du 4^e arrondissement et accroître ainsi le dynamisme commercial du quartier et sa notoriété. Elle compte aujourd'hui 156 adhérents et emploie une animatrice à temps plein, ainsi qu'une secrétaire comptable à temps partiel.

L'Association organise trois animations commerciales pendant l'année : Croix-Rousse en Fête (juin), la Grande Braderie (septembre) et le Village de Noël (décembre).

Elle dispose d'un site Internet, anime une page Facebook, participe à la Grande Semaine du Commerce et aux illuminations de rues au moment des fêtes de fin d'année.

Entre janvier 2007 et décembre 2012, le 4^e arrondissement de Lyon a été inscrit dans un dispositif d'opération urbaine (dite FISAC) visant à structurer et développer le tissu commercial et artisanal.

Au cours des deux premières phases de l'opération urbaine FISAC, les partenaires (Etat, Ville de Lyon, CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCI) de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse), ont mené un certain nombre d'actions de renforcement de l'attractivité commerciale du secteur.

La phase 1 a permis à l'Association de commerçants de monter en compétences et de travailler sur sa communication et sur la création d'événements de qualité. Une dizaine de commerçants ont par ailleurs bénéficié d'actions de professionnalisation. Un outil de suivi des rez-de-chaussée commerciaux a été mis en place au cours de cette première phase et un travail de promotion du territoire a été mené pour améliorer l'attractivité du pôle de la Croix-Rousse.

La phase 2 de l'opération urbaine s'est terminée le 8 décembre 2012. Elle a permis de poursuivre la dynamique engagée en phase 1 et de consolider le partenariat. Aussi, les partenaires ont-ils décidé lors du comité de pilotage de

l'opération urbaine Lyon 4^e du 16 novembre 2011, de déposer un projet de troisième phase, qui a reçu un avis favorable des services de l'Etat en 2014.

La phase 3 prévoit des actions visant à poursuivre la démarche de professionnalisation des commerçants et artisans et à améliorer le cadre d'achat (architecture lumière des vitrines, rénovation des devantures commerciales, aide à la mise en accessibilité des établissements).

En complément de la mise en place des actions programmées dans le cadre du FISAC, la Ville de Lyon poursuit son soutien à l'association pour la mise en œuvre de son programme d'actions annuel :

1. Coordination des actions de dynamisation commerciale et artisanale sur le 4^e arrondissement :

- rôle d'interface avec les commerçants, les artisans et les partenaires de l'Association : Ville de Lyon, chambres consulaires, Etat, partenaires privés ;
- relais des événements d'agglomération ou du quartier pour qu'ils bénéficient au tissu commercial de la Croix-Rousse ;
- communication sur la vie du quartier et recherche de synergies avec les autres acteurs du quartier : en 2016, partenariat avec la conciergerie d'entreprises de l'Hôpital de la Croix-Rousse pour développer les services et produits proposés en s'appuyant sur le tissu économique local.

2. Actions de promotion et de développement du commerce et de l'artisanat :

- continuité et développement des animations visant à renforcer l'attractivité et la notoriété de l'espace commercial : Croix-Rousse en Fête, la Grande Braderie, le Village de Noël, Grande Semaine du Commerce ; organisation d'un concours photos à l'occasion de la Fête des Mères ;
- mise en place de réunions de sensibilisation ou de formations pour les commerçants et artisans. En 2016, montage d'une formation sur le référencement du site Internet (en partenariat avec l'Espace Numérique Entreprises ;
- promotion du territoire et anticipation des mutations de l'appareil commercial (participation aux réflexions sur le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC).

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon.

Le budget annuel de l'Association pour l'année 2016 s'élève en prévisionnel à 204 400 €.

Le budget prévisionnel de l'association pour la réalisation de ses actions est de 94 156 €.

La Ville de Lyon souhaitant marquer son soutien à l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse dans la perspective des enjeux décrits ci-dessus, je vous propose de lui allouer une

subvention de 30 000 € à travers une convention cadre qui se terminera le 31 décembre 2016.

Par délibération n° 2015/1131 du 1^{er} juin 2015, vous avez accordé une subvention de 30 000 € à l'Association et autorisé la signature d'une convention cadre en date du 11 juin 2015 pour la mise en œuvre du programme d'actions 2015.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 4^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1- Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse, dont le siège social est situé au 14 rue Pailleron à Lyon 4^e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016.

2- La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon, et l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 63621, programme DEVELOPMENT opération INTFISAC, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA